

undefined - samedi 16 septembre 2023

Actu locale | Crestois

CRESTOIS | PAYS DE SAILLANS

Le bureau communautaire s'est réuni pour la première fois, une seule délibération écartée

Caroline Bern



Le bureau de la communauté de communes du Crestois et du pays de Saillans s'est réuni pour la première fois jeudi 14 septembre, dans ses locaux, à Aouste-sur-Sye. Photo Le DL /C.B.

Jeudi 14 septembre, pour la toute première fois, le bureau de la communauté de communes du Crestois et du pays de Saillans (3CPS) s'est réuni. Sur les six points du jour, un seul a été retiré du vote.

Le bureau, à lui seul, a désormais un pouvoir de décision. La délibération avait été votée à l'unanimité lors du dernier conseil communautaire du Crestois et du pays de Saillans (3CPS) au mois de mai. Pour la toute première fois, il s'est réuni jeudi 14 septembre, à Aouste. Quinze membres dont le président et les huit vice-présidents composent ce bureau (lire par ailleurs).

L'un des objectifs de ce bureau qui doit se réunir une fois par mois, en plus du conseil communautaire, est justement d'alléger le nombre de délibérations en conseil communautaire. « Aucun élément d'ordre financier ni de politique générale ne peut être soumis au vote lors de ces réunions », explique Denis Benoît, le président. « Ce sont plutôt des éléments de gestion quotidienne pour fluidifier le fonctionnement de la structure ».

Sur les six points à l'ordre du jour, un seul a été retiré du vote. Il concerne la compétence eau et les factures d'eau parfois difficilement lisibles. Patricia Puc, maire de Saint-Sauveur-en-Diois, une des communes qui doit renouveler sa convention sur les modalités de perception de la part "traitement" revenant à la 3CPS, en a profité pour faire le relais des secrétaires qui s'inquiètent d'un travail supplémentaire. Mais Sandrine Echaubard, directrice générale des services, l'a rassurée avançant que ce ne serait pas le cas. Néanmoins, il a été décidé de ne pas soumettre au vote cette délibération : « Si cela crée des mécontentements par méconnaissance, il faut revenir vers ces personnes pour des explications plus claires », est intervenu Gilles Magnon.

Sur cette gestion de l'eau, Patricia Puc a conclu : « On voulait aussi s'assurer que la part qui revenait à la commune continuerait à revenir à la commune ». Ce que l'assemblée a confirmé.

